

Aux :

- Arbitres détenteurs d'une licence fédérale « Arbitre »
- Formateurs et Contrôleurs des Arbitres
- Associations Provinciales des Arbitres

Objet : Assemblée Générale Ordinaire.

Mesdames, Messieurs,

L'Association Fédérale des Arbitres vous informe de son Assemblée Générale Ordinaire **le samedi 28 mai 2022 au CISE (salles n° 2 et 3) à 10h30.**

L'Assemblée Fédérale de la FCF du 26 juin 2021 a en effet décidé, conformément aux Statuts de la FCF, de renouveler le Comité Directeur de l'AFA et le délégué de l'AFA siégeant aux Assemblées Fédérales de la FCF.

L'article 13 alinéa b) des Statuts de la FCF prévoit que tout membre de la FCF, dont l'AFA, a notamment l'obligation de « *garantir l'élection de ses organes décisionnels au moins tous les quatre ans* » et donc également les délégués à l'Assemblée de l'AFA.

Les fiches de candidatures aux postes de membre du Comité Directeur de l'AFA, et de délégué de l'AFA aux Assemblées Fédérales de la FCF sont jointes, elles doivent être envoyées au plus tard **le mardi 26 avril 2022**, par courrier recommandé ou déposées sous enveloppe fermée soit au Secrétariat de l'AFA, soit au Secrétariat Général de la FCF, contre accusé de réception.

La convocation formelle à l'Assemblée Générale de l'AFA vous sera ensuite adressée, conformément à l'article 24 alinéa 3 des Statuts de l'AFA.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos sincères salutations.

Le Président

